

A-3029/18-5



CHFEP

Chambre des fonctionnaires
et employés publics

26, boulevard Royal | L-2449 Luxembourg | Tél.: 47 22 41-1 | Fax: 47 23 74 | chfep@chfep.lu | www.chfep.lu

A V I S

sur

**le projet de loi portant modification de l'article 99
de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988**

Par dépêche du 28 novembre 2017, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a demandé l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur le projet de loi spécifié à l'intitulé.

Le Code de la route prévoit la sanction de trois contraventions en matière d'immobilisation de véhicules sur la voie publique, cela dans trois cas différents qui sont le parcage, le stationnement et l'arrêt. En application de l'article 99, alinéa 2, de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, *"les agents municipaux concourent, sous l'autorité du collège des bourgmestre et échevins, en accord avec le commandant du commissariat de police, à la constatation des infractions en matière de stationnement en décernant des avertissements taxés"* conformément au Code de la route. Sous la législation actuellement en vigueur, les agents en question ne peuvent donc pas décerner des avertissements taxés en cas d'infractions en matière de parcage ou d'arrêt, possibilité qui sera introduite par le projet de loi sous avis.

Ledit projet procède par ailleurs au redressement d'une référence erronée figurant à l'article 99, alinéa 2, précité.

Étant donné que les modifications proposées ont pour objectif d'apporter des clarifications concernant les attributions des agents municipaux et de remédier ainsi *"à l'insécurité juridique résultant de l'incohérence entre l'article 99 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et les dispositions du Code de la route"*, la Chambre des fonctionnaires et employés publics marque son accord avec le texte lui soumis pour avis, qui n'appelle pas d'observation supplémentaire, ni quant au fond, ni quant à la forme.

Ainsi délibéré en séance plénière le 6 février 2018.

Le Directeur,

G. MULLER

Le Président,

R. WOLFF